

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



GROUPEMENT D'ACHAT ÉLECTRICITÉ - GAZ

Activité accessoire



DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'achat d'énergie est une démarche complexe, tant sur le plan technique que juridique, pour les collectivités soumises aux tarifs de marché. Cette complexité s'accentue dans un contexte de forte volatilité des prix, où les acteurs publics doivent à la fois limiter les risques et maîtriser les hausses de coûts.

TEM coordonne un groupement de commandes pour optimiser et mutualiser la fourniture d'électricité et de gaz des structures publiques du département.

TEM mutualise les besoins des membres pour élaborer une stratégie d'achat efficace, mettant en concurrence les fournisseurs afin de garantir des prix compétitifs et maîtrisés. Bien que chaque collectivité conserve la maîtrise de l'exécution de son contrat, TEM met à leur disposition son expertise et sa proximité pour répondre précisément à leurs questions et assurer un suivi rigoureux de la qualité des prestations.

À noter : TEM offre la possibilité de s'approvisionner en énergie verte, via des garanties d'origine ou un lot à haute valeur environnementale, répondant ainsi aux objectifs de développement durable des collectivités.



QUELLES DÉMARCHES ?

- Organisation de campagne d'adhésion avant chaque renouvellement de marché ;
- Mise à jour des données afférentes aux sites de livraison dans les délais impartis ;
- Pour les nouveaux membres : une délibération et une convention de groupement correspondante.

Prochain contrat : 3 ans - du 01/01/2028 au 31/12/2030



FINANCEMENTS

** Les frais de fonctionnement du groupement sont partagés entre l'ensemble des membres.*

Une participation par type d'énergie est appelée une fois par an maximum à chacun des membres, en fonction des frais engagés et du nombre de Point De Livraison (PDL) et de la puissance des PDL.

Prestation	Prise en charge par les communes	
	TEM perçoit l'accise sur l'électricité	TEM ne perçoit pas l'accise sur l'électricité
Basse Tension BT		
Achat d'électricité*	C4 : segments de puissance entre 37kVa à 250kVa / C5 : segments de puissance inférieure ou égale à 36kVa	
	C5 : 8€/PDL/an C4 : 50€/PDL/an	C5 : 10€/PDL/an C4 : 62€/PDL/an
Haute Tension HT		
Achat d'électricité*	C2/C3 : segments de puissance inférieur à 250kVa	
	C3/C2 : 72€/PDL/an	C3/C2 : 90€/PDL/an
Contribution minimale de 1 à 4 PCE Point de Comptage et d'Estimation :		
Achat de gaz	150€/an	180€/an
	Contribution entre 5 à 14 PCE :	
	250€/an	300€/an
	Contribution entre 15 et 49 PCE :	
	500€/an	600€/an
	Contribution entre 50 et + PCE :	
	840€/an	1000€/an